

BILAN ET RETROSPECTIVE DU PROJET DE CONTRIBUTION AU RAPPORT ANNUEL 2021 DU DEFENSEUR DES ENFANTS



En 2017, le Défenseur des droits et son adjointe d'alors, la Défenseure des enfants, Geneviève AVENARD, ont initié un dispositif permettant le suivi de la mise en œuvre des observations du Comité des droits de l'enfant par l'État. Ce dispositif comprend **une démarche de recueil de l'opinion de l'enfant**.

Dans ce cadre, une consultation nationale fut menée en 2019 à l'occasion du 30^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant. Elle avait alors permis à 2200 enfants de métropole et d'outre-mer, âgés de 4 à 17 ans, de s'exprimer sur la mise en œuvre effective de leurs droits, grâce à la mobilisation d'une cinquantaine d'associations.

En 2021, la Défenseure des droits, Claire HEDON, et le nouveau Défenseur des enfants, Eric DELEMAR ont souhaité poursuivre ce travail.

Dans le but que cette parole ne soit pas seulement entendue mais également portée, il a été décidé de la recueillir dans le cadre de l'élaboration du rapport annuel relatif aux droits de l'enfant 2021, et de centrer cette démarche sur le thème de ce rapport, à savoir : **la santé mentale des enfants et des adolescents**.



Dans son article 24, la **Convention internationale des droits de l'enfant reconnaît à chaque enfant le droit à la santé et à l'accès aux services de santé** : « *Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation. Ils s'efforcent de garantir qu'aucun enfant ne soit privé du droit d'avoir accès à ces services* ».

Cette reconnaissance s'inscrit dans un cadre plus large, celui du droit fondamental à la santé, consacré au niveau constitutionnel et international par le Préambule de la Constitution de 1946, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Etant entendu que **la santé mentale constitue un enjeu majeur de santé publique**, et ce d'autant plus dans le contexte de crise sanitaire, la rédaction de ce rapport entend aborder l'ensemble des enjeux et des modalités de prises en charge de la souffrance psychique des enfants.

La consultation des enfants a donc débuté en mars 2021 au niveau national.

L'hôpital de jour André Bouloche a souhaité s'engager dans cette consultation, afin de recueillir l'expérience, l'avis et les propositions des enfants sur la réalisation concrète de leurs droits, notamment sur la question de leur bien-être.

Ceci a été rendu possible grâce à l'implication de Charlotte ABECASSIS et Anna PEYRES, éducatrices spécialisées au sein de l'établissement, en partenariat avec l'association « Des droits pour grandir », dont le but est de promouvoir les droits de l'enfant par la participation des enfants eux-mêmes.



Au sein de l'hôpital de jour André Bouloche, 3 séances d'ateliers ont été organisées entre mars et juin 2021 et 6 enfants y ont participé : sensibilisation aux droits de l'enfant (plaquettes, expo, jeu ...) ; présentation de la thématique sur la santé mentale (déclinée autour des questions de bien-être, de confiance en soi et en les autres ...) ; recueil de la parole et des recommandations des enfants sur tous supports (écrits pour le recueil + dessins, vidéos...). Des intervenants de l'association « Des droits pour grandir » nous ont accompagné dans ce travail.

Les enfants ont été amenés à réfléchir ensemble à la notion de santé mentale et à ce qui la définit.

Il se sont intéressés à ce dont ils ont besoin pour « être bien », à ce que veut dire « se sentir bien » ou « se sentir mal », à ce qui contribue à une santé mentale satisfaisante.

Les enfants ont également édicté eux-mêmes les règles de fonctionnement du groupe : « On ne se moque pas » ; « On se parle gentiment » ; « On ne se fait pas de mal » ; « On respecte les complexes des autres » ; « On ne dit pas de gros mots » ; « On s'écoute sans se couper la parole » ; « On a le droit de poser toutes les questions que l'on veut » ; « C'est un temps et un espace où chacun est libre » ; « On ne parle pas à la place des autres » ; « On ne crie pas » ; « On a le droit de ne pas être d'accord » ; « Tous les avis sont égaux » ; « On a le droit de s'aimer et de ne pas s'aimer » ; « On respecte le corps des autres ».

Le 20 novembre 2021, lors de la journée internationale des droits de l'enfant, la Défenseure des droits a rendu public son rapport annuel, consacré aux droits de l'enfant intitulé « **Santé mentale des enfants : le droit au bien-être** ».

A l'occasion de la présentation de ce rapport, pour lequel plus de 600 enfants ont été entendus et consultés, la **Défenseure des droits, Claire HÉDON** et le **Défenseur des enfants, son adjoint, Éric DELEMAR**, ont invité les enfants de l'hôpital de jour André Bouloche à une rencontre avec des **personnalités publiques et tous les autres enfants qui ont partagé leur vision de la santé mentale et de ce dont ils ont besoin pour se sentir bien.**

Ce fut l'occasion de clore ce projet de façon festive et de valoriser l'implication des enfants.

